

République Française

Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE THENIOUX

L'an deux mil vingt-trois, le vingt- neuf septembre le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Thénieux, sous la présidence de Mme PIETU Delphine Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

**Présents** : PIETU Delphine – TOURATIER Vincent –HUGUET Sylvie – PORTE Pierre –TEIXEIRA Antonio – BLANCHARD Sophie – BRANGER Aline - BLANCHET Fabien – LABRY Olivier - PORTE Raymonde – MORNAY David

**Absents et excusés** : DURAND Marie-Jo qui a donné pouvoir à M LABRY Olivier  
BOURSET Fabien qui a donné pouvoir à Mme PIETU Delphine

**Secrétaire** : HUGUET Sylvie

Approbation du procès verbal du Conseil du 10 juillet 2023

**DÉLIBÉRATION 21 /2023 : VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2023 – OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS DE THÉNIUOX À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

Dans le cadre du programme de voirie rurale 2023, il est prévu des travaux « Chemin du Pontet » sur la commune de **Thénieux**,

Considérant que la commune de **Thénieux** souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son territoire,

Considérant que la Communauté de communes a validé le fait que la participation des communes s'élèverait à 20% du montant des travaux,

Considérant que le plan de financement des travaux est défini comme suit :

- Montant des travaux	24 061,66 € HT soit 28 873,99 € TTC
- Fonds de concours de Thénieux	4 812,33 € HT soit 5 774,80 € TTC
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	19 249,33 € HT soit 23 099,19 € TTC

Conseil Municipal  
du 29/09/2023

Procès-verbal



**Le Conseil municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessus concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de **Thénieux**,
- d'octroyer à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry un fonds de concours à hauteur de **4 812,33 € HT** (5 774,80 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense au budget.

Délibération votée à :

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**DELIBERATION 22/2023 MUTUALISATION DE SERVICES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Mme la Maire donne lecture du projet de convention entre la commune et la communauté de communes concernant la mise à disposition de service pour l'année 2023  
Elle concerne deux agents de catégorie C du service technique pour :

- Entretien de la voirie : 297h18/an
- Entretien de l'Escale et des chemins juxtant : 200h/an
- Entretien du Camping des Belles Rives : 119h/an
- Entretien terrain des systèmes d'assainissement de La Gaîté et des Forges : 60h/an

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise Mme la Maire à signer celle-ci.

Délibération votée à :

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Conseil Municipal  
du 29/09/2023

Procès-verbal



**DÉLIBÉRATION 23/2023 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Suite à une insuffisance de crédits au compte 6611 pour les intérêts des emprunts  
Mme la Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
<b>Chapitre 66</b>		<b>Chapitre</b>	
Compte 66111	+28,00 €	Compte	€
<b>Chapitre 011</b>			
Compte 6188	- 28,00 €		
Total	0 €	Total	€
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
		<b>Chapitre</b>	
	€	Compte	€
Total		Total	

Délibération votée à

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**DÉLIBÉRATION 24/2023 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL**

Suite à une insuffisance de crédits au compte 739221 pour les intérêts Fonds de  
péréquation des recettes communales et intercommunales Mme la Maire propose  
d'effectuer les modifications suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
<b>Chapitre 014</b>		<b>Chapitre</b>	
Compte 7392221	+500 ,00 €	Compte	€
<b>Chapitre 011</b>			
Compte 62878	- 500,00 €		
Total	0 €	Total	€
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
		<b>Chapitre</b>	

Conseil Municipal  
du 29/09/2023

Procès-verbal



	€	Compte	€
Total		Total	

Délibération votée à

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**DÉLIBÉRATION 25/2023 FINANCES –DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES » À IMPUTER AU COMPTE 6232.**

Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Mme La Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charges les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

Les dépenses engagées dans le cadre d'évènements organisés par la commune, telles que défini ci-après :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens services objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, les prestations lors de l'organisation de fêtes et cérémonies et inaugurations.
- Les Fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion d'évènements notamment lors des mariages, décès, naissances.
- Les règlements des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
  
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations.
  
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux évènements et aux manifestations.

Délibération votée à :

	Nombre de voix
Pour	12
Contre	0
Abstention	1

L'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Conseil Municipal  
du 29/09/2023

Procès-verbal



**DELIBERATION 26/2023 SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION NATURE SOLOGNE ENVIRONNEMENT.**

Suite aux différentes interventions sur la commune de l'association Nature Sologne Environnement et afin de soutenir leur action Mme La Maire propose d'accorder une subvention à cette association.

Délibération votée à

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'octroi d'une subvention de 100 € à l'association Nature Sologne Environnement Château de Beauvais –BP136 41200 Romorantin- Lanthenay.

**DELIBERATION 27/2023 CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNE DE MÉRY SUR CHER ET LA COMMUNE DE THÉNIUOX POUR L'UTILISATION DE LA FAUCHEUSE/DÉBROUSSAILLEUSE A BRAS NOREMAT PRODIGIA 50 ED2023**

Suite à l'achat en commun avec la Commune de Méry Sur Cher d'une Faucheuse / débroussailleuse à bras NOREMAT PRODIGIA 50 ED 2023, il convient de signer une convention d'utilisation entre les deux communes pour encadrer l'utilisation de ce matériel.

Mme la Maire donne lecture du projet de convention

Après avoir délibéré le conseil municipal valide le projet de convention et autorise Mme La maire à signer celle-ci

Délibération votée à

	Nombre de voix
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Questions diverses :**

- Sinistre de l'école :

L'entreprise Fagot a fourni un devis, on est en attente de celui du couvreur. Un ordinateur et le rétroprojecteur ont mouillé aussi.

- Mme la Maire fait un compte rendu sur la réunion organisée par les services de l'État sur les énergies renouvelables. Dans ce dossier la commune doit déterminer des zones de priorisations.

<b>Conseil Municipal du 29/09/2023</b>	
Procès-verbal	

- Mme La Maire rappelle qu'il faudra se pencher sur les dossiers de subventions pour les futurs projets ( travaux sanitaires de l'école, city -stade).
- Prise de parole du public présent,

Mme Brault et Mme Chantier interpellent le conseil municipal sur la confusion des adresses à la Bourrellerie entre le « Chemin de la Bourrellerie » et le « Hameau de la Bourrellerie » et notamment avec la présence de deux n° 20. Cette confusion devient problématique lors de l'intervention des secours. Le Conseil va se pencher sur le problème et étudier une signalétique plus claire pour indiquer le chemin de la Bourrellerie et le Hameau,

- Mme Brault demande où en est le dossier du PLUIH géré par la Communauté de Communes Vierzon -Sologne -Berry ? Mme la Maire indique que ce dossier est en attente.

Fin de la séance 19h30